Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260916-08_09_2026_20-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 08 septembre 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER (arrivée à 20h05), Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, M. ALIM, Mme FINAS, Mme LE HENANFF, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, Mme LE DOARE, M. AFRICA, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
M. JAUMARD à M. BROUARD
Mme FINAS à Mme DESMAS
M. AFRICA à Mme CORMENIER

Mme Youna LE HENANFF, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **02 septembre 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE
08-09-2026-20

Rapporteure : A. Billard

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande des services de l'État visant à la désignation, dans chaque commune, d'un élu référent en matière de sécurité routière,

Considérant que ce référent constitue l'interlocuteur privilégié des services de l'État et des partenaires locaux pour les questions relatives à la sécurité routière,

Considérant que ses missions consistent notamment à diffuser la culture de la sécurité routière, mobiliser les élus et les services communaux autour de cette thématique et relayer les actions de prévention menées sur le territoire,

Considérant qu'il pourra s'appuyer sur les ressources et l'accompagnement proposés par les services de l'État, notamment la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), le Coordinateur Sécurité Routière, l'Éducation nationale et le réseau des chargés de mission sécurité routière,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- De désigner Monsieur Johanny Brimer en tant que représentant titulaire.
- Et de désigner Monsieur Pascal Kermorvant en tant que représentant suppléant.

La Maire, MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD

La Secrétaire de séance,

Youna LE HENANFF